



Bruxelles, le 1^{er} février 2018

Des réformes audacieuses mais nécessaires

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le secrétaire général de la FGTB Robert Verteneuil a présenté une vision d'avenir pour les pensions lors de son passage à Matin Première le mardi 30 janvier. Nous soutenons ses propositions qui représentent une véritable alternative aux réformes désastreuses entreprises par le gouvernement.

Tout d'abord, nous insistons sur la nécessité de garantir un niveau de vie décent des pensionné.e.s. À cette fin, nous soutenons la proposition de la FGTB d'aligner les retraites en relation au salaire minimal, actuellement de 1 500 euros. Cette mesure ne sera cependant qu'une première étape dans la revalorisation des pensions. En effet, comme démontré par une récente étude de Solidaritis, le coût mensuel moyen d'une place en maison de repos dépasse les 1 500 euros.

Dans un second temps, la FGTB revendique un taux de remplacement de 75 % du salaire dans le cadre de l'individualisation des droits. Ce taux étant bien à la traîne en Belgique par rapport à nos voisins français et néerlandais, revaloriser le taux de remplacement nous semble essentiel et urgent. Au vu des inégalités salariales persistantes entre hommes et femmes, ces dernières pâtiront plus durement d'un taux de remplacement bas.

Enfin, parallèlement à ce que préconise la FGTB, nous revendiquons un âge de départ à la retraite flexible à partir de 60 ans avec une carrière déterminée de 40 ans. En effet, à partir de 60 ans la population travaille de moins en moins. En particulier le taux d'emploi des femmes au-delà de la soixantaine est plus bas que celui des hommes (respectivement 20 % et 30 %).

Ces trois réformes sont une base incontournable à la réduction des inégalités sociales qui touchent durement les personnes à la retraite, en particulier les femmes. En effet, les réformes entreprises par le gouvernement actuel pénaliseront les travailleur.euse.s à temps partiel, majoritairement des femmes. En outre, les femmes sont plus concernées que les hommes par les périodes assimilées (c'est-à-dire certaines périodes en-dehors du marché du travail). La modification du montant pris en compte pour le calcul des pensions lors des périodes assimilées sera donc surtout dommageable aux femmes.

Loin d'être fantaisistes, les réformes proposées par la FGTB ne mettront pas en danger la Sécurité sociale belge. Elles nécessiteront cependant une politique fiscale volontariste et de gauche, outil de lutte contre les inégalités sociales, dont celles touchant les femmes.

Contacts :

Pour les FPS, Anna Safuta : 02 515 04 03

Pour Espace Seniors, Ermeline Malcotte : 02 515 06 18